



Formulaire de Demande de la Prime communale pour l'installation d'un système de chauffage à bois, ou granulés de bois ou céréales – non subsidié par la R. W.

ANNEXE 2 – A remplir par le demandeur

Concerne

- poêles et inserts (cassettes) à bois ou poêles à granulés de bois (pellets) ou céréales
- chaudière-poêle à chargement manuel
- chaudière-poêle à alimentation automatique
- chaudière à chargement manuel

Les **obligations** pour pouvoir bénéficier de la prime 2015-2017 sont :

Pour la qualité

- recourir à un entrepreneur enregistré

Pour les conditions techniques

- pour les poêles et inserts à bois
 - o puissance inférieure à 20 kW
 - o conforme à la norme EN 13240 ou EN 13229 selon le type d'appareil
 - o rendement thermique supérieur à 65 %
 - o émissions de CO inférieur à 8.000 ppm à 10 % O2 d'excès d'air
- pour les poêles à granulés de bois (pellets) ou céréales
 - o puissance inférieure à 30 kW
 - o conforme à la norme EN 14785
 - o rendement thermique supérieur à 75 %
 - o concentration moyenne en CO inférieure à 0.04 % à puissance nominale et 0.06 % à charge partielle

Réservé à l'administration

Numéro d'entrée : / 201.

Demande de principe reçue le :

Demande de liquidation reçue le :

Dossier de principe complet le :

Dossier de liquidation complet le :

1. Coordonnées du demandeur

Nom et prénom du demandeur : Adresse du domicile : Téléphone : Fax : Adresse de l'installation (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) : Rue Code Postal : Commune :// Rue.....N°..... Code Postal : Commune :
N° de compte bancaire : Ouvert au nom de	

2. Demande de principe

DOCUMENTS à joindre à la demande de principe de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> une copie de la demande de permis d'urbanisme si celui-ci est nécessaire <input type="checkbox"/> une copie du DEVIS INITIAL <input type="checkbox"/> une description technique de l'appareil (fiche ou notice)
--	--

Attention, la demande de principe n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.

Je déclare sur l'honneur que (*biffer les mentions inutiles - choisir 1, 2 ou 3 - choisir 4 ou 5*) :

1. Le poêle ou insert à bois est :
 - d'une puissance inférieure à 20kW
 - conforme à la norme EN 13240 ou EN 13229 selon le type d'appareil
 - a un rendement thermique supérieur à 65% et des émissions de CO inférieures à 8.000ppm à 10% O2 d'excès d'air.
2. Le poêle à granulé de bois (pellets) ou céréales est :
 - d'une puissance inférieure à 30kW
 - conforme au projet de norme pr EN 14785
 - a un rendement thermique supérieur à 75% et une concentration moyenne en CO inférieure à 0.04% pour la puissance nominale et à 0.06% pour une charge partielle
3. Le poêle ou insert à bois / le poêle à granulé de bois ou céréales / sa chaudière-poêle à chargement manuel / la chaudière-poêle à alimentation automatique / la chaudière à chargement manuel :
 - fonctionne à partir de matières premières renouvelables d'origine végétale (bois ou autres matières ligno-cellulosiques) ;
 - satisfait à la norme européenne (NBN EN) en vigueur.
4. L'installation sera réalisée par un entrepreneur enregistré.
5. L'installation sera réalisée par mes soins.

3. Subsidés à l'installation d'un système de chauffage à bois, ou granulés de bois ou céréales

Subside provincial[Euro]
Prime communale[Euro]
Montant total des subsides	B[Euro]
Part du coût de l'installation subventionnée	(B/prix total de l'installation TVAC)*100%

Le montant total des subsides ne peut dépasser 75 % du montant total de l'installation.

4. Signature

A remplir par le Demandeur	Madame/Monsieur souhaite bénéficier de la prime à l'installation d'un système de chauffage à bois, ou granulés de bois ou céréales, accordée par la commune de Berloz. A cette fin, il déclare que les documents demandés sont joints au présent formulaire.
Date et signature :	

5. Demande de liquidation de la prime

RAPPEL : documents à joindre lors de la demande de liquidation de la Prime communale (à fournir dans les 3 mois de l'achat et/ou des travaux)	<input type="checkbox"/> si nécessaire, je joins une copie du permis d'urbanisme <input type="checkbox"/> (ou) je déclare sur l'honneur qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire <input type="checkbox"/> une copie de la FACTURE d'achat <input type="checkbox"/> une copie du paiement de la FACTURE <input type="checkbox"/> une copie de l'attestation de l'entrepreneur enregistré qui garantit la conformité de l'installation (document à produire pour obtenir la réduction d'impôt, repris à l'annexe de la circulaire fiscale du SPF Finances du 19 mai 2004) <input type="checkbox"/> des photos de l'installation dans 2 directions différentes
---	---

Attention, la demande de liquidation n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.

